



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5040833**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/04/2025 8H31 C:025094 I:39220  
V/REF : 1005410  
V/Email reçu le Jeudi 03/04/2025 à 8H31

SEMCODA  
Agence de Trévoux  
Le Grandiflora  
21 RUE DES MAGNOLIAS  
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 07794  
IMMEUBLE : TERRES CARREL -7794  
1348, CHEMIN DU GRAND TILLEUL  
RESDA (RES.SENIOR)  
01390 MIONNAY

Vaulx en Velin, le 24 Avril 2025

Référence Marché: M\_231009002-1  
LOCALISATION : ALLEE N1348 TILLEUL - LOGEMENT DE M BUIDIN AU RDC TEL06 06728541-MR OU  
07 71714944-MME  
MOTIF : INTERVENIR POUR DÉBLOCAGE ET REGLAGE DE VOLET ROULANT SEJ/CH  
Donneur d'ordre : M. E. ALMARCHA

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Travaux de menuiserie

LE 11/04 A 10H00 :  
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BUDIN AU RDC  
A PARTIR DE LA CHAMBRE  
- VOLET BLOQUE A LA DESCENTE SUITE AUX LAMES QUI SE DECALENT ET TABLIER  
NON AGRAFE SUR LES COTES

A PARTIR DU SEJOUR  
- VOLET EST VOILE ET CERTAINS AGRAFFES LATERALES SONT ABSENTES

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES 2 TABLIERS AVEC LES AGRAFES POUR CHAQUE  
VOLET  
REPLI DU CHANTIER

**OBSERVATIONS** : MP LCOMPTER Email envoyé le 15/04/25 à 11H14 M. E. ALMARCHA

CLOTURE DU DOSSIER EN L'ETAT, DEVIS A L'ETUDE CONFORMEMENT A VOTRE  
DEMANDE DU 14/04

DT LGESTION Email envoyé le 11/04/25 à 16H58 M. E. ALMARCHA

PREVOIR LE REMPLACEMENT DES 2 TABLIERS DE VOLET ROULANT

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5040833**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                        |      |         |  |        |
|--------------------------|----------------------------------------|------|---------|--|--------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif      | N°BT | P.U. HT |  |        |
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01 | 2    | 71,61   |  | 71,61  |
| 2,00                     | MS00075-Entretien, réglage, graissage  | 2    | 66,50   |  | 133,00 |
| TOTAL H.T. ....          |                                        |      |         |  | 204,61 |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                        |      |         |  | 20,46  |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                        |      |         |  | 225,07 |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



## Bon de Commande

N° : 1005410 du 03/04/2025

Pr.

SEMCODA  
AGENCE DE TREVOUX  
21, rue des Magnolias  
Le Grandiflora  
01600 TREVOUX  
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 272589-FS0061  
Téléphone : 04.78.79.36.36  
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

### Référence de la Demande

N°: 812 994 du 11/03/2025  
THCVORPP Txv hors contra Volets roulants Partie privat. 1  
01-EE-2213-ENT-61563100  
Marché : M - 231009002-1

### Lieu d'intervention

MR BUIDIN Fabrice  
MME BUIDIN Chantal  
1348 Chemin du Grand Tilleul  
01390 MIONNAY

Téléphone : 06.06.72.85.41 / 07.71.71.49.44  
07794-00001-00003-00003 H / Type 3 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 05/12/2024

### Délai

Date limite exécution : 18/04/2025

| Prestation à réaliser                                                              | Qté  | PU HT | Mt HT  | Mt TVA | Total TTC |
|------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|--------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                        | 1,00 | 71,62 | 71,62  | 7,16   | 78,78     |
| MS00074 Déblocage et réglage de volet roulant SEJ/CH<br>y compris toutes sujétions | 2,00 | 66,50 | 133,00 | 13,30  | 146,30    |

|            |        |
|------------|--------|
| Total H.T. | 204,62 |
| Total TVA  | 20,46  |
| Total TTC  | 225,08 |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par ALMARCHA Eric le 03/04/2025

**Le Responsable  
Nom et Signature**

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVOUX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1348 Chemin du Grand Tilleul 01390 MIONNAY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **TREVOUX**

le **03/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1005410